

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le samedi 4 avril 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

**Présents :**

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Bénédicte Lavier, Francis Meuterlos, Véronique Saget, Clothilde Salah, Mickaël Linares, Charlotte Chassard, Dylan Magnin, Christelle Demart, Xavier Colisson.

**Excusés :** Philippe Bizet, Florence Collino, Thibault Decreuse.

**Absent :**

**Pouvoirs :** Philippe Bizet à Francis Meuterlos, Thibault Decreuse à Gérard Dèque, Florence Collino à Bénédicte Lavier.

**Secrétaire :** Francis Meuterlos

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15
- Ayants donné procuration : 3
- Absents : 0

Date de la convocation :

04/04/2026

**Délibération n°2026-D-01**

**Objet : résiliation d'un bail rural avec l'earl metabief equitation et mise en place d'un convention pluriannuelle de pâturage unique comprenant les parcelles ZI 8 et ZL 1 avec la SARL de l'étoile à Bellevue**

Résultat du vote : APPROUVÉ

Pour : 15  
Contre :  
Abstention :

**Délibération certifiée exécutoire.**

Extrait transmis  
contrôle de légalité le : 28/04/26

Publié le : 28/04/26

M. le Maire laisse la parole à Laurent Poncet, Premier adjoint, qui rappelle que la commune de Métabief est propriétaire des parcelles ZI 8 et ZL 1 sur la commune des Longevilles Mont d'Or, à proximité de la Ferme de Bellevue.

Ces deux parcelles sont soumises au régime forestier et à ce titre, ces terrains ne peuvent être mis à disposition d'exploitants agricoles que par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles de pâturage.

Pour la parcelle ZL 1 c'est déjà le cas. En mars 2021, une convention de ce type a été signée entre M. Benoit TINGUELY (exploitant agricole) représentant la SARL de l'Étoile (avec visa de l'ONF - gestionnaire forestier).

Pour la parcelle ZI 8 ce n'est pas le cas. Un bail est encore en cours avec l'EARL Métabief Équitation.

**Pour la parcelle ZI 8 :**

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, et avec l'accord de l'EARL Métabief Equitation, il est proposé sur la parcelle ZI 8 de:

- résilier le bail rural en date du 1er janvier 2019 avec l'EARL Métabief Equitation,

- de signer, à la place, une convention avec la SARL de l'Étoile représentée par Mme Christine TINGUELY (exploitante agricole) et visée par l'ONF - gestionnaire forestier.

Ce sera également l'occasion de mettre à jour la surface attribuée car celle-ci a quelque peu augmenté suite à la réalisation de petits travaux de défrichement.

La surface mise à disposition passerait donc de 87a 63ca à 1ha 02a 90 ca pour un montant à l'hectare de 40 €.

**Pour la parcelle ZL 1 :**

M. Benoit TINGUELY prenant sa retraite en 2026, il est proposé, en même temps, d'intégrer la parcelle ZL 1 à cette nouvelle convention.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2026

Application agréée E-legalite.com

- **approuve la résiliation du bail en date du 1er janvier 2019 avec l'EARL Métabief Équitation sur la parcelle ZI 8,**
- **approuve la résiliation de la convention pluriannuelle de pâturage en date de mars 2021 au profit de M. Benoit TINGUELY (exploitant agricole) représentant la SARL de l'Étoile**
- **approuve la mise en place d'une nouvelle convention pluriannuelle de pâturage sur les parcelles ZI 8 et ZL 1 au profit de Mme Christine TINGUELY (exploitante agricole) représentant la SARL de l'Étoile. Surface totale mise à disposition : 5ha 57a 70ca. Pour un montant total de 223,08 € à l'année (40 € l'hectare). Pour rappel : surface totale des deux parcelles : 29ha 68a 43ca.**
- **autorise M. le Maire à signer cette nouvelle convention ainsi que toutes les pièces y référant.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Métabief,

**Le Maire**

**Gérard DEQUE**



**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

